

jeudi 10 juin 2010

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 JUIN 2010.

Etaient présents :

MM PAGANEL R. CONTE B. DELSAHUT J.B. QUENNESON H. SIRDEY F. MARTY A.
POUZALGUE S. MARTY B.

Etaient excusés: Mme LACAM M. (pouvoir à M. PAGANEL Raymond)
Mme MECHENIN E. M. GANIL T.

Monsieur Alain MARTY été élu secrétaire de séance.

Décisions modificatives. Budget de l'Assainissement Collectif.

Le Conseil Municipal vote des crédits supplémentaires en dépenses et en recettes pour la somme de 23 080.00 € (avance forfaitaire remboursable de l'Agence Adour Garonne) afin d'approvisionner les lignes budgétaires :

Dépenses : article 13111/041, compte transfert d'ordre budgétaire

Recettes : article 1687041 compte transfert d'ordre budgétaire.

Autorisation pour remboursement avance de la commune.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 09 Avril 2005, le Conseil Municipal avait décidé de verser la somme de 20 000.00 € sur le budget Assainissement afin de financer les 1ères dépenses.

Aujourd'hui, Monsieur Le Maire propose de rembourser la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte de reverser sur le budget communal la somme de 13 000.00 € et charge Monsieur Le Maire d'émettre le mandat (article 6718 du Budget Assainissement 2010).

Participation au fonctionnement école de Labastide-Murat

Monsieur Le Maire fait savoir à l'assemblée que l'enfant, Emilien PONS, domicilié à « Pech Cendrié » fréquente l'école de Labastide-Murat.

Il donne lecture de la lettre de Monsieur FOISSAC, Maire de Labastide-Murat relative à la participation au frais de fonctionnement de l'école de Labastide-Murat pour l'année 2009-2010.

Après avoir délibéré,

Vu la situation géographique de la résidence de Monsieur et Madame PONS Jean-Christophe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte de verser à la commune de Labastide-Murat la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire pendant la scolarité des enfants de Monsieur et Madame PONS Jean-Christophe.

Avancement dossier « travaux église ».

Monsieur le Maire fait état des éléments verbaux du Conseil Général ; ce dernier donne le « feu vert » pour le commencement des travaux seulement on attend toujours la réponse des services de la Région et du Ministère de l'intérieur auprès desquels nous avons sollicité des subventions.

Chauffage de la salle de la mairie.

L'avis du bureau d'études ne nous est toujours pas parvenu ; le Conseil Municipal se donne un mois pour prendre la décision.

Demande de certificat d'urbanisme.

Monsieur Le Maire expose les problèmes d'obtention de certificats d'urbanisme notamment le refus de la dernière demande concernant la parcelle D 253 située à « Lespinasse ».

Monsieur Bernard CONTE-ALIBERT, propriétaire de la dite parcelle établi un dossier de demande de certificat d'urbanisme en vu d'une donation au profit de sa fille et son compagnon, nouvellement installé sur la commune en qualité d'artisan peintre en bâtiment.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

Le Conseil Municipal,

- Considérant qu'un bâtiment agricole désaffecté situé sur la ferme est déjà utilisé pour le stockage des matériaux de l'artisan,

- Considérant que l'installation d'un jeune couple sur la commune est toujours très appréciée

- Considérant que la construction d'une maison d'habitation ne portera pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, tout en apportant des nouvelles contributions à la commune,

émet un avis favorable à ce projet.

Etude d'un projet de document d'urbanisme.

Suite aux problèmes d'obtention de certificats d'urbanisme, de déclarations préalables, permis de construire sur la commune, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'étudier le projet d'un document d'urbanisme (carte communale, Plan Local d'Urbanisme).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge Monsieur Le Maire de solliciter Monsieur DE CASTELJAU Bernard, chef de l'Unité Territoriale (DDT du Lot) afin d'organiser une première réunion d'information.

Questions diverses.

Ecole, Cantine:

Le Conseil Municipal souhaite que les persiennes soient repeintes de la même couleur (bleu) et décide de changer le chauffe-eau de la cantine.

De plus, il charge Monsieur le Maire de solliciter Monsieur Jean-Yves CAGNAC, architecte, pour un projet d'agrandissement de la cantine scolaire.

Eaux pluviales :

Monsieur Le Maire expose le problème des eaux pluviales de son entrée qui s'écoulent chez Monsieur Michel VIGUIE et demande l'autorisation au Conseil de creuser un fossé le long de la voie communale à sa charge.

Le Conseil Municipal demande que Didier GANIL établisse un devis et que ces travaux soient pris en charge par la commune.

Salles des fêtes :

A plusieurs reprises, la salle des fêtes, prêtée ou louée, n'a pas été rendue propre. Le Conseil Municipal décide qu'un chèque de caution soit imposé aux utilisateurs de cette salle pour financer des heures de ménage en cas de nécessité.

A Saint-Cernin le 10 juin 2010.

Le Maire.